

DÉCISION 346 / 2024

RELATIVE A LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SOCIETE MOSELLE OPEN DANS LE CADRE DU CLUB-PARTENAIRES DE L'OPERA-THEATRE DE METZ METROPOLE.

Nous soussigné, Daniel BAUDOÛIN, Conseiller délégué de Metz Métropole,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Impôts,

VU la délibération en date du 15 juillet 2020, par laquelle le Conseil Métropolitain a donné délégation à son Président,

VU l'arrêté de Monsieur le Président en date du 15 juillet 2020 par lequel Monsieur BAUDOÛIN, Conseiller délégué « mécénat », a reçu délégation, dans la limite de ses fonctions, pour « signer les conventions de partenariat sans échange financier direct ou portant sur un échange financier direct entre les parties d'un montant inférieur à 10 000 € TTC dans la limite des crédits inscrits au budget »,

Considérant le souhait de la société Moselle Open de poursuivre son soutien en tant que membre du Club-Partenaires de l'Opéra-Théâtre et ainsi de soutenir la saison artistique 2024/2025 de l'Opéra-Théâtre de Metz Métropole,

Considérant la compatibilité de cette demande avec la charte éthique en matière de mécénat et de partenariat de Metz Métropole,

DÉCIDONS :

- De signer la convention de partenariat entre Metz Métropole et la société Moselle Open dans le cadre du Club-Partenaires de l'Opéra-Théâtre de Metz Métropole.

Fait à Metz, le **16 JUIL. 2024**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20240716-Decis346-2024-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/07/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Pour le Président

Le Conseiller Délégué au Mécénat



Daniel BAUDOÛIN

Maire de Sainte-Ruffine



CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre

METZ METROPOLE

1 Place du Parlement de Metz – CS 30353 57011 METZ CEDEX 1

représentée par Monsieur Daniel BAUDOUIN, conseiller délégué au mécénat, dûment habilité en vertu d'un arrêté en date du 15 juillet 2020,

Ci-après désignée « l'Eurométropole de Metz »

d'une part,

et

La société SAS OPEN DE MOSELLE

5 Avenue Louis Le Debonnaire – 57000 METZ

SIRET : 51771598300048

APE : 9319Z

N°TVA Intracommunautaire : FR63517715983

Représentée par Monsieur Yves HENRI, Président,

Ci-après désigné « le Partenaire »

d'autre part,

PREAMBULE :

L'Eurométropole de Metz est un établissement public de coopération intercommunale ayant entre autres compétences la gestion des équipements culturels d'intérêt métropolitain. L'Opéra-Théâtre de l'Eurométropole de Metz a pour mission la création et la diffusion de spectacles vivants afin de garantir un accès du public le plus large possible à des œuvres artistiques ambitieuses.

La mise en place d'un Club-Partenaires d'entreprises a pour vocation d'associer les entreprises aux projets culturels portés par l'Opéra-Théâtre.

La société MOSELLE OPEN souhaite poursuivre son soutien en tant que membre du Club-Partenaires de l'Opéra-Théâtre afin de :

- Contribuer au dynamisme du territoire en favorisant la création et l'innovation artistique,
- Soutenir une institution culturelle au service de tous les publics,
- S'associer à une institution prestigieuse qui œuvre depuis 1752,
- S'engager et ainsi renforcer l'identité d'une entreprise,

dans le cadre d'un partenariat dont les conditions sont définies par la présente convention.

En conséquence, il est convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1 / Objet

La société MOSELLE OPEN et l'Eurométropole de Metz souhaitent s'associer en mettant en place un partenariat destiné à promouvoir la saison 2024/2025 de l'Opéra-Théâtre lors du Tournoi du Moselle Open 2023 du 2 au 9 novembre 2024.

Article 2 / Engagements du Partenaire

Le Partenaire s'engage auprès de l'Eurométropole de Metz à :

- Mettre à disposition un espace nu de 9m², équipé d'un boîtier électrique et du wifi du lundi 4 novembre au samedi 9 novembre 2024.
L'équipe de l'Opéra-Théâtre pourra se rendre sur le stand dès le lundi 04 novembre de 8h30 à 10h30 pour faire les installations nécessaires au bon déroulement de l'événement.
- Badges d'accès pour le stand Hall Public.

L'ensemble de cette prestation est valorisé à 1795,05€ TTC (mille sept cent quatre vingt quinze euros et cinq centimes).

Article 3 / Engagements de Metz Métropole

En contrepartie du soutien apporté par le Partenaire, l'Eurométropole de Metz s'engage à :

3.1. Visibilité du Partenaire

L'Eurométropole de Metz s'engage à faire figurer le nom et/ou le logo du Mécène, sur les supports de communication suivants :

- Programme de la saison 2024/2025,

- Panneau dédié au Club-Partenaires dans l'entrée de l'Opéra-Théâtre,
- Panneau dédié au Club-Partenaires dans le parking souterrain situé Place de la Comédie,
- Site internet du Club-Partenaires et page mécénat du site internet de l'Eurométropole de Metz
- Brochure mécénat de l'Eurométropole de Metz,

Pour pouvoir exécuter ses engagements, l'Eurométropole de Metz est expressément autorisée à utiliser le logotype du Mécène, conformément à la charte graphique définie par celui-ci. Le logotype est reproduit dans sa version couleur, chaque fois que cela est possible. Il est reproduit en noir et blanc sur les supports ne permettant pas l'utilisation de la quadrichromie.

L'ensemble de la visibilité est valorisé à 85,05€ TTC.

3.2. Insertions publicitaires

- 1 insertion publicitaire dans le programme de salle du spectacle de début de saison artistique (18, 19 et 20 octobre 2024) **L'anima Del Lago** : 510€ TTC

3.3. Billetterie

- 10 places en catégorie 1 sur le spectacle : **Cendrillon**, le vendredi 7 mars 2025
- 10 places en catégorie 1 sur le spectacle : **Frankenstein Junior**, le vendredi 28 mars 2025, soit d'une valeur de 1200€, soit 60€ TTC par place individuelle.

L'ensemble de la prestation est valorisé à 1795,05€ TTC.

Article 4 / Exclusivité

Ce partenariat est conclu par les parties sans exclusivité sur les prestations évoquées dans les articles 2 et 3. Le Partenaire et l'Eurométropole de Metz s'engagent à se tenir informés préalablement à toute convention avec un partenaire susceptible d'assurer le même type de prestation ou du même secteur d'activité.

Article 5 / Documents Contractuels

La présente convention de partenariat est composée des documents suivants :

- La présente convention,
- Annexe 1 : Devis Prestation MOSELLE OPEN
- Annexe 2 : Devis Prestation Opéra-Théâtre de l'Eurométropole de Metz
- La charte éthique de l'Eurométropole de Metz relative aux soutiens privés (mécènes, parrains, donateurs)

Article 6 / Durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de sa signature et expirera le 30 juin 2025.

Article 7 / Résiliation de la convention

Si, pour une cause quelconque résultant du fait de l'une ou l'autre partie, la présente convention n'était pas appliquée, l'autre partie aura la possibilité de la résilier après avoir entendu les motifs de son co-contractant, sans préavis et à charge pour elle de demander le remboursement des sommes éventuellement engagées.

Elle sera dénoncée, sans indemnités d'aucune sorte, dans les cas suivants : guerre, révolution, inondation, grève générale, émeute, épidémie, ou tout autre cas de force majeure.

Article 8 / Litige

En cas de contestation entre les parties à propos de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention, celles-ci conviennent de ne faire appel aux tribunaux qu'en dernier ressort, après avoir épuisé toutes les tentatives de conciliation.

Tout litige non conciliable pouvant s'élever à l'occasion de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention sera soumis au Tribunal Administratif de Strasbourg, la loi française étant seule applicable au présent contrat.

Fait à Metz, le 16 JUIL. 2024

En deux exemplaires originaux.

Pour l'Eurométropole de Metz,

Pour le Président

Le conseiller délégué au mécénat

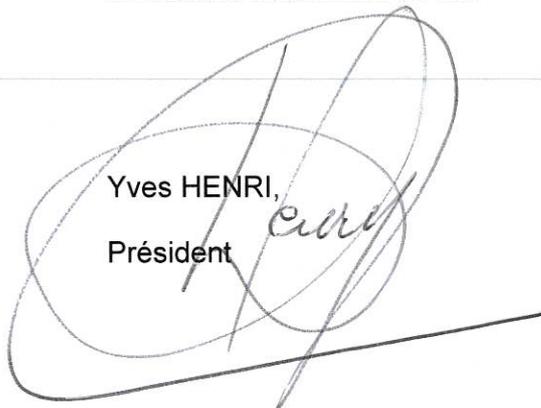


Daniel BAUDOÛIN,

Maire de Sainte-Ruffine

Pour le Partenaire,

La société MOSELLE OPEN



Yves HENRI,

Président

Annexe 1
DEVIS PRESTATION MOSELLE OPEN



Bon de commande
Moselle Open
du 02 au 09 novembre 2024

Numéro	Date	Affaire suivie par :
BC2024091	30/04/24	F. SCHOENENBERGER

Opéra-Théâtre Eurométropole de Metz

4-5 Place de la Comédie

57000 METZ

Designation	Qté	PU HT	Remise	Montant HT	TVA
Moselle Open 2024 Du 2 au 9 novembre 2024					

BOUTIQUE - ZONE PUBLIQUE

-Espace nu de 9 m2, équipé d'un boîtier électrique et du Wi-fi, mise à disposition du lundi 4 au samedi 9 novembre 2024.
-Badges d'accès pour le stand Hall Public
- Installation du stand le lundi 4/11 entre 8h30 et 10h30
- Désinstallation du stand : samedi 09/11/24

1,00 1 495,88 1 495,88 20

TOTAL COMMANDE N° BC2024091 1 495,88

Code	Base	Taux	Taxe
C20	1 495,88	20%	299,17
Total	1 495,88		299,17

NET A PAYER
1 795,05

Conditions de règlement : A réception de facture.

Je reconnais avoir pris connaissance et accepté les Conditions Générales de Vente du Moselle Open

Merci d'indiquer le nom et l'adresse mail pour l'envoi des e-parkings :

Fait à :

Signature et cachet
du client

Le :

Signature et cachet
SAS Open de Moselle

SAS OPEN DE MOSELLE
5 avenue Louis le Débonnaire - 57 000 Metz
Tel. : +33 (0)3 87 21 14 17 - Fax : + 33 (0)3 87 21 14 19
RCS Metz 517 715 983 - cession N° 10B103
TVA intracommunautaire FR 63 517 715 983
SAS OPEN DE MOSELLE. au CAPITAL de 1.660.000 Euros

1 Page

Annexe 2

DEVIS PRESTATION OPERA-THEATRE DE L'EUROMETROPOLE DE METZ



EUROMÉTROPOLE DE METZ
MAISON DE LA MÉTROPOLE
1 place du Parlement de Metz - CS 30 353
57011 METZ
Direction Générale Adjointe Animation et Attractivité du Territoire
Opéra-Théâtre

FACTURE 2024

a

SAS OPEN DE MOSELLE
5 avenue Louis le Débonnaire
57 000 Metz

objet : partenariat Moselle Open / Opéra-Théâtre de l'Eurométropole de Metz

20 places en catégorie 1	1 200,00 € TTC
Une insertion dans le programme de salle	510,00 € TTC
Communication sur nos supports	85,05 € TTC
TOTAL DU :	1795,05 € TTC

à régler à réception d'un avis des sommes à payer :

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

TITULAIRE	SERVICE DE GESTION COMPTABLE DE METZ		
DOMICILIATION	Banque de France		
IDENTIFICATION NATIONALE (RIB)			
CODE BANQUE 30001	CODE GUICHET 00529	N° COMPTE C570000000	CLE 16
IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN) FR27 3000 1005 29C5 7000 0000 016			
Identifiant SWIFT de la BOF (BIC)	BDFEFRPPCCT		

Fait à Metz, le 22 mai 2024

Administratrice
de l'Opéra-Théâtre de l'Eurométropole de Metz


Érika PARISSÉ